17.01.2019 – 11:37 Uhr

Le travail à temps partiel a le vent en poupe mais les discriminations demeurent

Bern (ots) -

L'Office fédéral de la statistique a publié aujourd'hui les nouveaux chiffres relatifs à l'évolution du travail à temps partiel. Ces dernières années, il s'est beaucoup développé. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, demande que l'on intervienne sur le plan politique pour lutter contre les discriminations à l'égard des travailleuses et travailleurs à temps partiel et que l'on mette sur un pied d'égalité le travail à temps partiel avec le travail à temps plein.

1.7 millions de travailleuses et travailleurs travaillent en Suisse à temps partiel. Cela correspond à un pourcentage de 36.8 pourcent, en croissance de 8.4 pourcent au cours des vingt dernières années. Même si l'on remarque un certain alignement des sexes, le pourcentage des femmes qui travaillent à temps partiel est toujours plus de trois fois plus élevé que celui des hommes (59% contre 17.6%). La différence entre les sexes est particulièrement marquée dans les ménages où vivent de jeunes enfants. « Cela montre que ce sont toujours les femmes qui accomplissent la plus grande partie du travail familial », indique Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique à Travail.Suisse. Le travail à temps partiel va continuer à augmenter avec la poursuite de la transformation en une société de services et du développement de la numérisation. « Il devient urgent que le monde politique reconnaisse la réalité du travail à temps partiel sur le marché du travail et fasse cesser les discriminations qu'encourent les personnes travaillant à temps partiel. » ajoute Gabriel Fischer. Cette discrimination a lieu en particulier dans les domaines suivants selon Travail.Suisse :

- Les seuils d'entrée et la déduction de coordination dans les assurances sociales empêchent un développement des rentes égal en droits dans le 2ème pilier.
- Pour le travail supplémentaire, le travail donnant droit à un supplément pour les personnes travaillant à temps partiel commence à partir du même nombre d'heures de travail hebdomadaires qui s'applique aux travailleurs et travailleuses à temps plein.
- Les chances de carrière, les augmentations de salaire et le soutien à la formation continue sont limitées pour les personnes travaillant à temps partiel.
- En raison des problèmes existant pour concilier la vie professionnelle et familiale et d'un accueil extra-familial trop cher, il y a proportionnellement trop de travail à temps partiel.

Contact:

Gabriel Fischer, responsable du dossier politique économique, Tél. 031/370'21'11 ou 076/412'30'53, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100824033 abgerufen werden.